



**ASSOCIATION BELGE
DES PARALYSÉS – ASBL**
RPM : 407 574 303
Chaussée de Gand 1434
1082 Bruxelles
Tél. : 02/421.69.65



Contact

Site internet : www.abpasbl.be

IBAN : BE48 7755 9201 1027

Semestriel
Bureau de dépôt Bruxelles X

Belgique – België
P.P.
B - 7

74^{ème} année
n°2 – octobre 2011

E-mail:
info@abpasbl.be

Organe d'information des handicapés moteurs
Publié par l'Association belge des paralysés - ABP - association sans but lucratif, fondée en 1938
Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté la Reine Fabiola

Sommaire :

- Editorial
- Mémoire de Paul Hofman
- Du nouveau à l'ABP
- Copenhague : AG EPU et Congrès post-polio
- Convention ONU : quoi de neuf ?
- Nouvelles diverses
- Agenda 2011
- Nouvelles sociales

Rappels : cotisation 2011 et dons déductibles fiscalement

La cotisation

Votre cotisation annuelle est un témoignage de solidarité vis-à-vis des projets de l'ABP.

Ce ne sont pas les cotisations des membres qui nous permettent de vivre mais elles sont néanmoins essentielles. Elles restent fixées à **13 €**.

Pour ceux qui ne trouvent pas la lettre « P » sur l'étiquette nominative, merci de compléter le bulletin de versement et de l'envoyer à la banque.

Les dons

Toutes les autres personnes qui veulent soutenir l'ABP peuvent le faire en une ou en plusieurs fois pour atteindre un **montant total de 40 €** sur l'année 2011.

Soyez très attentifs à ne rien écrire d'autre que **DON** dans la zone communication. Il ne peut y être fait mention d'une contrepartie sous peine de refus de la déductibilité fiscale.

Merci d'avance.

Daniel Peltzer

EDITORIAL

En ce début d'automne, je désire partager avec vous certaines bonnes nouvelles.

Tout d'abord, le succès du premier congrès européen sur le syndrome post-polio organisé à Copenhague au début septembre. Plus de 300 participants, en provenance des 5 continents et de 35 pays se sont rencontrés pour échanger leurs expériences et écouter les exposés sur les programmes médicaux de recherche ! Des progrès ? Certes oui. Des traitements curatifs, pas encore. Des espoirs ? Oui, également.

Ensuite, il y a du nouveau à l'ABP. Depuis le 1^{er} octobre, un nouveau collaborateur, en la personne de Vincent DANNIAU, est venu renforcer l'équipe. Diplômé en communication, Vincent va se former aux législations fédérales et régionales concernant le handicap et rencontrer les acteurs du « réseau ». Il va découvrir, enfin, avec des yeux neufs, les besoins et les attentes des membres de l'association. Il veillera à leur donner une réponse adéquate.

Nous lui souhaitons la bienvenue et plein de succès dans sa nouvelle mission.

Daniel Peltzer



Hommage à Paul Hofman

Paul-F. Hofman s'en est allé, au début de 2011, à l'âge de 89 ans.



Que de souvenirs il laisse aux membres de l'association qu'il a dirigée et qu'il a fait évoluer pendant 50 ans, depuis 1946 comme Président d'abord, comme Administrateur-délégué ensuite.

Il y a eu un avant et un après Paul Hofman. Avant, c'était l'Amicale belge des paralysés, créée en 1938 dont les premiers statuts furent publiés en 1944. Comme le nom l'indiquait, il s'agissait de mettre en relation des personnes atteintes de paralysie en général et de polio en particulier. A l'époque, c'était une première car la plupart des handicapés étaient forcés de rester chez eux. Ils ne pouvaient pas circuler, pas aller travailler et n'avaient quasi pas de réseau social. Bref, pour la plupart, c'étaient des personnes en marge de la société.

Et puis, ce fut la grande époque de l'ABP, conduite par Paul Hofman, assisté de Mesdemoiselles Elisabeth Michotte van den Berck et Elise Ranwez qui menèrent un service social couvrant toute la Belgique et comptant jusqu'à dix assistantes sociales. Ce fut aussi le lancement par Mlle Michotte, des JEA - Journées d'étude et d'entraide artisanal. Ces dernières réunissaient, chaque année à Genval, une trentaine de personnes atteintes d'un handicap moteur pour un séjour de deux semaines consacrées à l'apprentissage d'une activité occupationnelle ou potentiellement rémunératrice que l'on pouvait exercer assis ou même allongé.

C'étaient des stages de couture, de dactylographie, de vannerie, de poterie et de céramique, de langue et de peinture. Sans doute, certaines de ces activités semblent-elles un peu dépassées à l'heure actuelle, mais ce n'était certainement pas le cas au début des années 1950 ! En fait, ces journées

furent annonciatrices des ateliers protégés qui ne seront fondés qu'en 1963, plus de 10 ans après.

En parallèle, Paul Hofman s'attaqua à faire reconnaître les droits des personnes handicapées : droit au travail, droit à se déplacer dans les transports publics, droit à l'accessibilité, droit à conduire une voiture adaptée et à se garer à proximité immédiate de son domicile, droit à être considéré comme tout autre citoyen valide, mais avec quelques limitations physiques ! Ce combat n'est pas terminé - et ne le sera sans doute jamais - mais en le poursuivant, aujourd'hui, au sein de l'ABP, nous pensons toujours au trio des pionniers polios qu'il constitua avec Louis Grogard, longtemps président et Aimé Donnez, trésorier de l'association jusqu'à son décès.

Aujourd'hui, on peut toutefois mesurer quantités de progrès accomplis et se réjouir que, grâce à des fortes personnalités comme celle de Paul Hofman, l'on soit parvenu, tout récemment, à la ratification par la Belgique de la Convention ONU reconnaissant les droits des personnes handicapées. La mise en place de tout cela prendra encore (beaucoup) de temps, mais cela se fera en suivant la piste tracée et dégagée par des précurseurs comme lui.

C'est lui rendre hommage que de poursuivre son combat.

DP

Du nouveau à l'ABP

Du nouveau ou un nouveau ?



En effet, depuis le 1^{er} octobre, l'ABP compte un nouveau collaborateur : Vincent DANNIAU. Il aura pour responsabilité de coordonner les projets de l'association, d'en identifier de nouveaux et de communiquer avec les membres et les associations amies. Bref, de poursuivre et développer les missions de l'ABP.

Vincent a 30 ans, est licencié en Communication appliquée (IHECS 2006) et a déjà une expérience de projets menés pour et avec des personnes handicapées.

Comment le contacter ?

- téléphone : 02 / 421 69 64
- courriel : vdanniau@abpasbl.be ou vdanniau@manufast-abp.be.

Copenhague : AG EPU et Congrès post-polio

Du 30 août au 2 septembre dernier, Copenhague a accueilli d'abord l'assemblée générale annuelle de l'EPU (EUROPEAN POLIO UNION) puis le premier congrès européen sur le syndrome post-polio.

1. AG EPU

Outre les cinq membres du CA d'EPU, il y avait 23 participants en provenance de 11 pays européens.

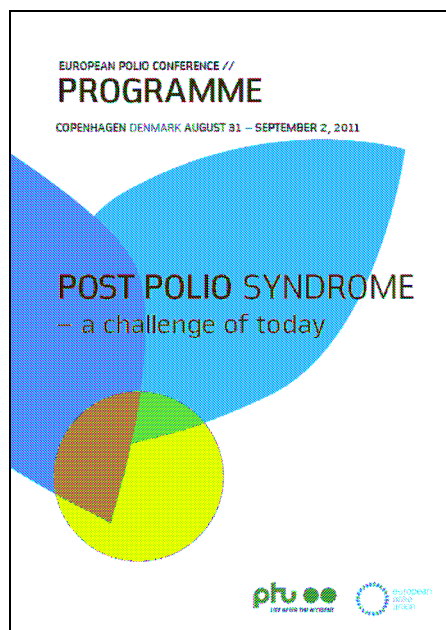
Le rapport annuel a été présenté par Johann Bijttebier (B), président sortant, et les comptes par Margret Embry. Les membres présents ont approuvé le rapport et les comptes.

John McFarlane, le nouveau président (Irl) a présenté la stratégie EPU d'ici à 2015. Le texte et les minutes des dernières réunions sont disponibles sur le site www.europeanpolio.eu.

2. Conférence sur le Syndrome post-polio

Succès de foule inespéré pour ce congrès préparé par l'équipe danoise depuis deux ans. Plus de 300 participants (moitié polios, moitié médecins) provenant des 5 continents et de 35 pays ont suivi les sessions sur les recherches, les traitements et les témoignages.

Pas de surprise : il n'y a pas (encore ?) de traitement contre le PPS. Mais, il y a une recherche avancée en Suède sur l'efficacité des immunoglobulines qui doit se poursuivre et recevoir confirmation.



Nous reprenons, ci-dessous, le texte de la conclusion du congrès par le Prof. Frans NOLLET, président du Comité scientifique d'EPU :

La recherche

Le domaine de recherche le plus prometteur sur les causes du syndrome post-polio se situe dans le rôle des facteurs inflammatoires qui peuvent être liés à la persistance de fragments du poliovirus dans le génome.

- Sur cette base, les immunoglobulines intraveineuses peuvent être bénéfiques pour arrêter ou réduire la perte de résistance et le déclin fonctionnel causés par le syndrome post-polio.
- Une publication récente de la revue Cochrane a conclu que les preuves d'efficacité des interventions pharmacologiques et de la réadaptation sont insuffisantes actuellement.
- Par conséquent, une recherche de qualité sur l'efficacité des interventions pharmacologiques et de réadaptation sont indispensables, y compris les évaluations coût-efficacité pour en faciliter l'intégration dans les systèmes de soins de santé.
- Un intérêt accru pour la recherche est nécessaire. Bien que des recherches soient menées dans ce domaine, le nombre d'études qui progresse se fait rare. Les statistiques des essais mentionnent une seule étude randomisée sur les interventions de réadaptation, y compris l'évaluation du coût-santé.
- La recherche est entravée par un manque d'intérêt, basé sur la notion fautive que le syndrome post-polio n'est pas d'actualité car

la polio est une maladie du passé, et, comme pour de nombreuses maladies orphelines, parce qu'il y a des obstacles au financement d'études pharmacologiques.

- Voici une liste des sujets d'études d'intervention spécifiques à aborder prioritairement :
 1. l'efficacité des immunoglobulines doit être confirmée. Une étude internationale multicentres est en préparation.
 2. l'efficacité de la réadaptation multidisciplinaire et de ses composantes comme l'exercice et les interventions psychologiques.
 3. la gestion des symptômes, en particulier pour réduire la fatigue et la douleur.
 4. des interventions visant à réduire le taux élevé de chutes et les blessures en découlant; des études devraient inclure la prévention de l'ostéoporose dans les membres atrophiés.
 5. la prévention des dommages secondaires à l'appareil locomoteur liés au vieillissement des polios due à une utilisation exagérée des membres.
 6. garantir un vieillissement sain et réduire l'influence négative de la morbidité et les facteurs multiples de style de vie comme le surpoids et l'inactivité.
 7. l'efficacité des améliorations et innovations dans le domaine des orthèses.

Les soins

- Les soins doivent viser une participation au plus haut niveau médical fournie par les équipes de réadaptation interdisciplinaire comprenant, comme membre de l'équipe à part entière, un représentant atteint du syndrome post-polio.
- Un inventaire parmi les 19 associations des 13 pays d'EPU a révélé un manque d'intérêt et de connaissances dans de nombreux pays, et identifié seulement quelques cliniques spécialisées. Pourtant, il y a près de 700.000 habitants de l'UE qui souffrent du syndrome post-polio.
- Pour améliorer la prestation des soins dans l'UE, des standards de soins doivent être décrits et publiés.
- Chaque pays de l'UE devrait avoir un centre d'expertise sur le syndrome post-polio pour améliorer les soins au niveau national.

Réseautage

- Le syndrome post-polio doit être maintenu à l'agenda politique, comme une question de santé majeur dans l'UE. Ceci constitue un objectif important de l'EPU.
- Le poids d'EPU sera renforcé par l'établissement d'un conseil consultatif médical.
- Il faut encore plus d'associations de polios qui adhèrent à l'EPU. L'EPU, de son côté, peut contribuer activement à la mise en place d'associations de polios dans les pays européens où il n'y en a pas.
- Un réseau européen de professionnels de la santé et de chercheurs avec un intérêt et une expertise pour le syndrome post-polio sera créé et animé par l'EPU pour améliorer les soins et faire aboutir la recherche.
- Les priorités de ce réseau professionnel sont d'établir des directives de diagnostics et thérapeutiques et de définir un ensemble standard de mesure des résultats à des fins de recherche clinique.

Les pays endémiques

- L'OMS soutient les initiatives visant à améliorer les soins de réadaptation - en particulier dans les pays en voie de développement - pour des millions de personnes qui doivent grandir et vivre malgré les séquelles de la poliomyélite, et à s'assurer qu'ils puissent vivre pleinement leur vie.
- La connaissance du syndrome post-polio dans les pays développés devrait être transférée aux pays en développement pour prévenir le syndrome post-polio et les dommages subséquents dus à une surcharge physique et pour mettre en place les traitements du syndrome post-polio qui deviendra également un problème grave dans ces pays.

La prochaine conférence sur le SPP aura lieu dans 2 ans, probablement à Amsterdam.

Enfin, le site de la conférence est particulièrement réussi. Vous y trouverez, outre le programme du congrès, l'enregistrement vidéo des conférences, les supports de présentation et des articles scientifiques destinés au monde des médecins.

N'hésitez surtout pas à y chercher des informations à destination de votre (vos) médecin(s) traitant(s).

<http://www.polioconference.com/>

Billet d'humour

Photo prise à Copenhague, à côté de l'hôtel où nous logions. Ceci n'est pas exactement un encouragement à utiliser les emplacements



réservés ... et même un automobiliste « autorisé » aura des difficultés à passer sur cette grosse pierre.

La Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées

Et voilà, c'est fait : la Belgique a transmis en juillet dernier à l'ONU, le 1er rapport sur l'application de la convention dans notre pays.

C'est fort intéressant car ce rapport montre combien la situation institutionnelle complique les choses.

Jugez-en par vous-même. Pour **l'article 9 sur l'accessibilité**, sujet qui nous est particulièrement cher à l'ABP, le rapport reprend ce qui est d'application au fédéral puis en Flandre, en Communauté française, en région wallonne, à Bruxelles et dans les cantons de l'Est. En outre, à Bruxelles, on distingue ce qui est spécialement suivi par la COCOM (Commission communautaire commune) et par la COCOF (Commission communautaire française).

Imaginez le représentant de l'ONU qui, dans quelques mois, va lire et analyser le rapport de la Belgique et qui va découvrir ce catalogue de projets ou de réalisations, plus ou moins réussies ... A notre grand regret, l'exemple de cet article sur l'accessibilité se retrouve à de nombreuses reprises dans le rapport.

Comment ne croirait-il pas que nous sommes complètement fous ?

Suite à ce rapport officiel des gouvernements fédéral, communautaire et régionaux, l'ONU encourage et attend un rapport parallèle (shadow report) qui reprendra les avis, constats et critiques de la société civile. Nous y avons participé très activement pour donner les commentaires des conseils consultatifs bruxellois COCOF et COCOM.

Ce rapport ainsi que les autres rapports en provenance notamment du Conseil consultatif wallon, du VAPH et des autres organismes sera synthétisé et retravaillé par le Belgian Disability Forum (BDF) pour devenir le rapport de la société civile belge. On peut raisonnablement espérer que la forme sera plus synthétique et, dès lors, rendra le rapport plus percutant.

DP

CRM-PMR : les taxis adaptés

La Commission régionale de la Mobilité est une réunion d'experts de tous bords en matière de mobilité. Le projet de cette commission est de faire le nécessaire pour sensibiliser l'administration « Bruxelles-Mobilité » ainsi que les Ministres responsables des transports et de la mobilité à Bruxelles, Mme Brigitte Grouwels et M. Bruno De Lille, sur tous les problèmes liés aux déplacements de toutes les catégories d'usagers des transports (privés et publics).

Actuellement, nous y sommes fort actifs, d'une part en veillant à inclure, dans le prochain **contrat de gestion de la STIB**, les améliorations en matière d'accessibilité aux métros, bus et trams pour les personnes à mobilité réduite (PMR), sans oublier une réorganisation importante du service des minibus.

D'autre part, nous avons constaté que **les taxis adaptés** - au nombre d'une centaine - ne respectent pas le contrat signé avec la région de Bruxelles-Capitale, à savoir le transport, en priorité, des voyageurs en voiturette.

Dites-nous si ce service vous satisfait.

Nous entendons, en effet, énormément de critiques sur les temps d'attente, les refus de transporter des voyageurs PMR, l'accueil plus que critiquable de certains centraux téléphoniques, le refus d'embarquer un chien d'aveugle, etc.

En liaison avec l'administration des taxis, les membres de la commission régionale de la mobilité, section PMR ont entrepris des démarches

pour améliorer la situation et faire prendre conscience aux taxis que les 100 licences supplémentaires qui ont été accordées gratuitement l'ont été à condition d'assurer le transport des PMR. Nous avons la très nette impression de nous être fait rouler et que cette généreuse amélioration du nombre des taxis à Bruxelles est utilisée par les exploitants pour des transports ordinaires principalement.

Cela nous ne pouvons pas l'accepter ! Il faut donc que vous nous aidiez en communiquant à l'administration toute plainte ou critique sur ce service.

Deux moyens existent : les numéros de téléphone **0800/14.795** ou **0800/94.001** et le site de Bruxelles - Mobilité : www.bruxellesmobilité@irisnet.be.

De votre côté, chaque fois que vous utiliserez ou voudrez utiliser des taxis adaptés, notez et communiquez-nous ce qui va et, surtout, ce qui ne va pas. C'est à vous de faire tout ce qu'il faut pour améliorer ce service qui est le VÔTRE !

(A suivre)

DP

Souvenirs des camps de vacances

Nous avons reçu, il y a quelques mois, des souvenirs particulièrement attachants sur les camps de vacances **entre 1957 et 1962**. Nous aimerions partager avec vous les pages que Thomas DETRY nous a transmises.

Extraits choisis (texte original) :

Dalhem et les camps de handicapés

« Ces camps sont organisés et dirigés par des handicapés. Après quelques jours, je ressens une sorte d'aura affective et collective qui s'installe, qui englobe handicapés et aides, qu'on vit, sans bien comprendre d'où elle vient ni pourquoi.

J'ai beaucoup réfléchi à ce petit phénomène social. Les handicapés souffrent beaucoup de solitude. Ils vivent dans les arrières-cuisines, les hospices ou les hôpitaux. Ils se rendent compte qu'ils sont une charge pour leur entourage. Ils sortent rarement. Il faut un proche assez costaud pour pousser la voiturette. Les parents qui vieillissent sont de moins en moins capables de s'occuper d'eux. La plupart, les plus jeunes surtout, souffrent d'une perspective d'avenir dure : pas de boulot, pas de mariage, pas d'enfant...

Les trois grands éléments générateurs du sens vécu de la vie. Lorsqu'ils arrivent au camp, leurs

problèmes de solitude disparaissent. Leur trop petite sphère relationnelle éclate. Ils sont un peu euphoriques. Ils communiquent énormément entre eux et nous englobent (les aides) progressivement dans la même sphère. »

« Marraine a 40-50 ans. Elle est très petite et très bossue, mais elle marche sans problème. C'est la messagère. Elle tient son nom d'une coutume qui a existé. Les nouveaux campeurs handicapés avaient un parrain ou une marraine choisi(e) parmi les anciens. Ceux-ci avaient comme mission de faciliter l'intégration des nouveaux handicapés et aides. Marraine continuait sa mission étendue à tous les nouveaux arrivants. Elle me demande mon prénom, si je suis aide ou handicapé. Puis elle me présente à chacun des handicapés, l'un après l'autre, en citant mon prénom et le prénom de chacun. »

« Colette. En 1961, une Française, Colette, fait partie du groupe d'aides. Elle a 27 ans et vient de Lyon. Elle a déjà fait des camps de jeunes handicapés en France. Au 3^{ème} ou 4^{ème} jour du camp, à 10 heures du soir, je redescends après avoir couché les handicapés. Tout est calme. Au bas de l'escalier, je trouve Colette assise, la tête entre les mains. Elle se lève après quelques secondes et vient nous parler : « Je ne sais pas ce que j'ai ... je me sens très heureuse depuis que je suis ici et je ne sais pas pourquoi. » On l'écoute. Colette est clairement prise par l'aura qui vient directement des handicapés. C'est très difficile à expliquer. C'est une sorte de sentiment global d'un certain bonheur qui provient de ces vainqueurs de la vie. Durant le camp, Colette fait un boulot formidable. Elle est épatante sauf quand on fait la vaisselle ensemble. Elle cherchait un « torchon » pour essuyer la vaisselle. Nous étions horrifiés. Mais d'où sort-elle ? Elle explique et on comprend : quand elle dit « torchon », il faut comprendre « essuie de vaisselle ». »

« Les aides

Le travail des aides, filles et garçons est très lourd à Dalhem. La plupart logent dans la chambre de un, deux ou trois handicapés qui demandent une aide nocturne, par exemple, pour les retourner de l'autre côté car ils ne savent pas le faire eux mêmes. Il faut les habiller, les laver puis les descendre dans une chaise spéciale à deux porteurs. Manger d'abord et puis leur donner à manger. Les accompagner aux toilettes. Dresser toutes les tables et les débarrasser. Faire toutes les vaisselles. Les mener sur la terrasse s'il fait beau. Les filles font les lits, etc. Après trois ou quatre jours de camp, on a mal aux pieds et la fatigue s'installe. On commence à craquer. Et puis, on

s'habitue. On ne sait plus très bien si on est aide ou aussi handicapé (léger toutefois).

J'ai fait six camps successifs à Dalhem. En 1959, j'ai aussi fait un camp à Heist qui regroupe une soixantaine de handicapés, plus légers que nos 26-27 handicapés - plutôt lourds - de Dalhem qui ne supporteraient pas le rythme et l'activité du camp de la mer. »

« Un camp à Heist.

A partir de Liège, un train emmène handicapés, aides, voitures et bagages vers la gare de Heist. Dans mon compartiment, il y a une aide de Verviers qui me prend pour un bleu alors que j'ai déjà fait trois camps à Dalhem. Elle tâche de me décrire ce qui m'attend. Elle me dit que l'ABP a écrit un règlement en plusieurs points pour les camps. Il n'est jamais affiché et très peu le connaissent. Mais elle l'a lu un jour.

Elle me dit qu'elle a immédiatement ajouté, dans sa tête, un dernier point au règlement qu'elle respecte scrupuleusement : « A la fin de chaque camp, on pleure ! » Avant, elle était fort gênée par ses larmes, en public surtout. Maintenant plus, car c'est dans le règlement ! »

(A suivre)

Les nouvelles plaques d'immatriculation et le CARA

Depuis la fin de 2010, de nouvelles plaques d'immatriculation sont imposées. Si votre permis de conduire B est limité à un véhicule adapté et à un numéro de plaque précis, lors du prochain changement de véhicule, vous devrez commencer le parcours du combattant :

1. modifier le permis à votre commune
2. prendre RDV au CARA pour faire valider l'adaptation de votre véhicule
3. en informer votre assurance avant de prendre livraison du véhicule.

Cette procédure lourde et contraignante peut être discriminatoire à l'égard des conducteurs handicapés. Nous avons interpellé les autorités politiques pour tenter d'alléger temporairement ces mesures.

Agenda 2011

Réunions à Rixensart :

NB : Les travaux à l'Ecole Sainte-Agnès étant terminés, les activités ont de nouveau lieu : rue des Ecoles 26 à 1330 Rixensart.

29 octobre : Halloween

12 novembre : Projection « La Sardaigne »
et souper italien

3 décembre : Fête de Saint-Nicolas

17 décembre : Goûter de Noël et danses
« Country »

Réunions à Boussu :

12 novembre - 3 décembre et 17 décembre

Nouvelles sociales Marguerite GODEFROID

Direction Générale Personnes handicapées

Au 1^{er} septembre 2011, seule l'allocation de remplacement de revenus a été augmentée de 2 %. Vous trouverez ci-dessous les barèmes actuels (montants annuels maximaux) :

ARR catégorie A	6.164,56 €
ARR catégorie B	9.246,83 €
ARR catégorie C	12.329,11 €
AI catégorie 1	1.104,09 €
AI catégorie 2	3.762,33 €
AI catégorie 3	6.011,74 €
AI catégorie 4	8.758,34 €
AI catégorie 5	9.935,79 €
AAPA catégorie 1	943,52 €
AAPA catégorie 2	3.601,61 €
AAPA catégorie 3	4.378,98 €
AAPA catégorie 4	5.156,12 €
AAPA catégorie 5	6.333,57 €

Rappel

Depuis le 1^{er} mars 2010, les personnes handicapées peuvent téléphoner gratuitement à la DGPH : le numéro vert « **0800/987.99** » du Centre de contact est accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30, sans interruption.

Mais que se passe-t-il ? Depuis plusieurs semaines, nous recevons les messages suivants : « *Tous nos opérateurs sont actuellement occupés, veuillez nous recontacter ultérieurement* » ou « *Il y a plus de 10 ou 15 appels avant vous* ». Là, pour les personnes patientes et courageuses ..., tentez votre chance même si nous ignorons le temps d'attente.

Nous allons interpellier la DGPH pour connaître les raisons de cette « panne » de téléphone ce qui

supprime le service prévu et voir quelle solution est envisagée pour rencontrer les attentes des nombreux utilisateurs. Nous vous tiendrons informés.

En attendant, bien sûr, n'hésitez pas à continuer de vous adresser au service social de l'ABP (tel. : 02/421.69.64).

CVH 2011

Cette année, l'équipe de Dalhem, avec ses 11 vacanciers et une quinzaine d'aides, a pris ses bagages pour s'installer à Banneux, plus précisément à l'Accueil Saint François, centre d'hébergement et d'animation. Ce site est parfaitement adapté aux personnes à mobilité réduite. Les repas se font sur place et sont excellents !

Visitez leur site Internet : www.kanp.be pour vous rendre compte de la bonne ambiance qui y régnait malgré la pluie de juillet !

Mémorial Van Damme : 35^{ème} édition

Oscar Pistorius pour la première fois au Van Damme !

Cet athlète sud-africain de 24 ans est né sans tibias et a été amputé des deux jambes en dessous des genoux avant l'âge d'un an. Après avoir décroché trois médailles d'or aux Jeux Paralympiques de Pékin en 2008, il a été autorisé à courir aux côtés des athlètes valides, une fois que des tests ont prouvé qu'il ne tirait pas avantage de ses prothèses en carbone.



http://fr.wikipedia.org/wiki/Oscar_Pistorius

« Je ne me concentre pas sur mon handicap, mais bien sur ce que je peux faire (...). Je pense que je suis accepté depuis longtemps. Je le sens auprès des autres athlètes et c'est ce qui compte. Ils me respectent et je les respecte. » a déclaré Oscar Pistorius.

Gagnant d'une médaille de bronze avec le relais 4X400 m sud-africain lors des championnats du monde de Daegu (en Corée du Sud), le coureur de 100, 200 et 400 m s'est classé à la 3^{ème} place du 400m en solo lors du meeting bruxellois ... derrière les frères Borlée !

Nous saluons et félicitons nos deux compatriotes et sommes plein d'admiration devant la prestation d'Oscar Pistorius. Surnommé « *The Blade Runner* » « *Le coureur aux lames* », il se déclare lui-même « *La chose la plus rapide sans jambes* ».

Affectivité, Sexualité et Handicap

Dans la dernière Newsletter n°8 du 20 juin dernier, nous vous avons communiqué que l'ASPH (Association Socialiste de la Personne Handicapée) avait publié une brochure traitant de ces sujets.

Rappel: Cette publication est gratuite. Vous pouvez vous la procurer auprès de l'ASPH – tél. : 02/515.02.69 ou via leur site Internet : www.asph.be

En 2008-2009, déjà, le Service PHARE avait étudié la question dans un document intitulé : *Sexualité, plaisir et handicap...* Les Editions Eres ISBN ont également publié en 2010 une étude sur le sujet : « *Handicap identité sexuée et vie sexuelle* ». Cette problématique a aussi été traitée dans la presse quotidienne (La Dernière Heure) et hebdomadaire (HUMO en néerlandais).

CAP 48

Pour terminer, saluons l'opération CAP 48 qui, pour son édition 2011, a récolté **4.059.798 euros** (contre 4.056.317 obtenus en 2010).

ABP Contact

Avec le soutien de la

Loterie Nationale
VOUS JOUEZ 6 VOUS AIDEZ